



Ressources fiscales des chambres de commerce et d'industrie

Question n° 01564 adressée à M. le ministre de l'économie et des finances

À publier le : 12/10/2017

Texte de la question :

M. Antoine Karam appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les préoccupations des chambres commerce et d'industrie (CCI) à la suite de l'annonce d'une diminution d'au moins 17% des ressources fiscales de l'ensemble du réseau.

Dans le cadre de la préparation du budget pour l'exercice 2018, le Gouvernement prévoit un abaissement de 150 millions d'euros du plafond de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (TACVAE).

Cette nouvelle baisse des recettes fiscales des CCI, déjà réduites de 35% au cours des cinq dernières années, conduit à amoindrir leurs capacités d'action au service de la création et du développement des entreprises, de la formation des jeunes et des apprentis et d'investissement dans les équipements structurants de nos territoires. En Guyane, l'année 2017 a été marquée par des mouvements sociaux d'une ampleur historique dont les conséquences sur l'économie locale ont été considérables.

La réduction de la TACVAE au plan national devrait générer une diminution de recette fiscale de la CCI Guyane estimée à 500 000 euros. Aussi, la réduction d'une ressource stable du financement des chambres de commerce obérera sans nul doute sa capacité à contribuer pleinement à la transformation de l'économie guyanaise par un accompagnement efficace du développement des entreprises. Enfin, cette décision ne sera pas sans dommages sur le financement des activités de formation.

Dans ce contexte, Antoine KARAM demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière et quelles solutions sont envisagées afin de garantir des ressources suffisantes aux CCI.